

BARÈME DES HONORAIRES

ACHAT – VENTE – LOCATION – CONSEIL

HONORAIRES DE VENTE

A. IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

1 - Biens anciens : Les honoraires sont calculés en fonction du prix de vente net vendeur.

Au-delà de 500 000 € :	Jusqu'à 5 % TTC du prix de vente Net Vendeur.
De 400 000 à 499 999 € :	Jusqu'à 6 % TTC du prix de vente Net Vendeur.
De 300 000 à 399 999 € :	Jusqu'à 7 % TTC du prix de vente Net Vendeur.
De 230 000 à 299 999 € :	Jusqu'à 8 % TTC du prix de vente Net Vendeur.
De 150 000 à 229 999 € :	Jusqu'à 9 % TTC du prix de vente Net Vendeur.
De 50 000 à 149 999 € :	Jusqu'à 10% TTC du prix de vente Net Vendeur.
De 1 à 49 999 € :	Forfait de 5 000 € TTC.

2 - Biens neufs : À l'unité, 6 % TTC du prix de vente Net Vendeur.

B. MURS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS, BOXES, PARKINGS, CESSIONS DE DROITS AUX BAUX ET AUTRES ELEMENTS DE FONDS DE COMMERCE, ETC.

Jusqu'à 30 % TTC du prix de vente Net Vendeur.

HONORAIRES DE LOCATION

A. IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION

Honoraires de location à la charge du bailleur de : 100.00 € TTC.

Honoraires à la charge du bailleur :

ZONE TENDUE (PARIS) : 12 € TTC/M² + 3 € TTC/M² pour les états des lieux.

Honoraires à la charge du preneur :

ZONE TENDUE (PARIS) : 12 € TTC/M² + 3 € TTC/M² pour les états des lieux

B. IMMEUBLE AUTRE QU'A USAGE D'HABITATION

30 % HT du loyer annuel HT / HC, à la charge du preneur

7,5 % HT du loyer annuel HT / HC pour un renouvellement de bail réparti entre le bailleur et le preneur

CONVENTION SPECIALE

Avis de valeur en vue d'une succession : 250 € HT

Conseils : 100 € HT/HEURE

Mis à jour le 01/01/2025